Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 027-200077329-20260915-ARR_0616_2026-AR

ARR_0616_2026

acte publié le 22.09.2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

PRESCRIVANT LA NUMEROTATION DES HABITATIONS 43 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-28,

CONSIDÉRANT que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune.
CONSIDÉRANT que l'immeuble cadastré 467 section AK n°73 sis 43 rue de la république abrite 15 appartements.

ARRETE :

Article 1 : Il est prescrit que les appartements dont l'entrée se fait sur l'assiette cadastrale 467 section AK n°73 porte les numéros suivants :

- En ce qui concerne les 7 logements dont l'entrée se fait en haut des escaliers en bois : 43 A, 43 B, 43 C, 43 D, 43 E, 43 F, 43 G,

- En ce qui concerne les 8 logements dont l'entée se fait par la porte blanche : 43 H, 43 I, 43 J, 43 K, 43 L, 43 M, 43 N, 43 O.

Article 2 : Les numéros doivent toujours être lisibles et rester facilement accessibles à la vue.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera notifiée au propriétaire de la parcelle, au service du cadastre, au service de la Poste, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la Gendarmerie Nationale et à la Police Municipale, chacun chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Pont-Audemer, le [illegible]

Le Maire

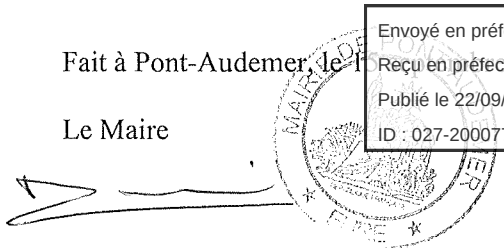

Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 027-200077329-20260915-ARR_0616_2026-AR